

Des supports pour informer vos administrés durant toute l'opération

Afin de vous accompagner, GRDF a conçu un **kit de communication** que vous pourrez personnaliser à l'en-tête de votre commune.

Ces supports à destination de vos administrés vous permettront de relayer des informations majeures (dates clés, interventions...) afin de les **rassurer et de les informer** au mieux.



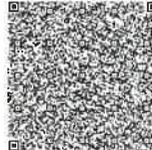
Vos supports de communication sont prêts : connectez-vous sur

changementdegaz.grdf.fr

Rubrique **Collectivité Locales** et téléchargez les fichiers selon vos besoins.



Vous pouvez également contacter votre interlocuteur privilégié



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF - 6, rue Condorcet - 75009 PARIS - S.A au capital de 1 835 693 000 € - RCS PARIS 444 786 511

12/2023 - Crédits photos : © Grégory Brandel - GRDF - Getty Images - Réalisation : TATANKA

Quel que soit votre fournisseur.



CHANGEMENT
DE GAZ

Changement de gaz : votre commune est concernée



D'ici à 2026, les administrés du secteur de la Métropole Lilloise seront alimentés en gaz H. On vous explique tout !

Le changement de gaz dans VOTRE COMMUNE :

on vous dit tout et on vous accompagne

1



De mars 2024
à juin 2024

Auto-inventaire en ligne



2



De juillet 2024
à juillet 2025

Inventaire à domicile



3



De novembre 2025
à octobre 2026

Réglage
des équipements gaz



4



Octobre 2026
Bascule en gaz H
pour votre commune



Vos administrés sont accompagnés tout au long des démarches

Un courrier GRDF envoyé en février informe vos administrés du changement de gaz et de la procédure à suivre :

- ▶ L'**auto-inventaire en ligne des équipements gaz** entre mars 2024 et juin 2024
- ▶ Puis l'**inventaire à domicile des équipements gaz** si l'auto-inventaire n'est pas réalisé. Les partenaires désignés par GRDF interviennent entre juillet 2024 et juillet 2025 chez vos administrés.
- ▶ De novembre 2025 à octobre 2026, les chauffagistes prennent rendez-vous avec vos administrés pour procéder aux réglages de leur(s) appareil(s).
- ▶ Puis en octobre 2026 a lieu la **bascule en gaz H**.

Si toutefois, certains équipements gaz sont incompatibles au gaz H, tout a été prévu. GRDF adressera, à chaque client concerné, un courrier lui indiquant explicitement que l'appareil doit être remplacé. Il sera alors contacté par téléphone pour les démarches, y compris sur la mobilisation des aides financières mises en place par les pouvoirs publics.

BON À SAVOIR : Il est important de rassurer vos administrés dès la mise en route des démarches afin d'éviter toute coupure de gaz. Vos administrés devront «accueillir» les professionnels du gaz mandatés par GRDF pour que ces derniers puissent intervenir lors de l'inventaire physique et lors de la phase de réglages des appareils gaz.

Une opération en toute sérénité et gratuite

Les techniciens qui vont intervenir seront missionnés par GRDF et auront une ligne de conduite à suivre :

- ▶ s'identifier auprès de vos administrés (carte professionnelle...)
- ▶ procéder à l'inventaire ou aux réglages gratuitement
- ▶ ne pas proposer de services annexes ou vendre une quelconque prestation
- ▶ ne pas exiger les factures de gaz ni le point de comptage (numéro à 14 chiffres) de vos administrés

Le changement de gaz n'engendre aucun frais ni aucun changement de contrat pour vos concitoyens. Les différentes étapes qui vont mener à la bascule en gaz H seront prises en charge par GRDF qui mandatera les prestataires et chauffagistes. GRDF sera le garant du bon déroulement des phases.